

**Pour rétablir l'avenir du GHM,
mutualiste, démocratique et non-lucratif,
DOCTEGESTIO-AVEC, AESIO-ADREA et la MFI
face à la justice
Audience au Tribunal de Grenoble
mercredi 22 septembre 2021**

L'audience doit juger les actes qui ont eu lieu en 2020 pour la cession de l'activité santé du GHM à DOCTEGESTIO-AVEC ainsi que des actes qui sont liés à cette cession comme la promesse de vente des murs du GHM à ICADE-SANTE.

- **Les statuts du GHM** n'ont pas été respectés par AESIO-ADREA et MFI pour choisir le repreneur.
- **Le Code de la Mutualité** est violé car DOCTEGESTIO-AVEC - une société commerciale - manipule 2 fausses mutuelles, la Mutuelle de France du Var et Doctocare, pour mettre la main sur le GHM.
- **La gestion du GHM par DOCTEGESTIO-AVEC n'est en rien démocratique** : c'est Bernard BENSAID, PDG de DOCTEGESTIO-AVEC qui est président du GHM et tous les membres au CA du GHM sont salariés de DOCTEGESTIO-AVEC ou membres de sa famille, donc des personnes subordonnées à M. BENSAID.
- **La gestion du GHM par DOCTEGESTIO-AVEC est désormais lucrative.** DOCTEGESTIO-AVEC prélève chaque année 1 % du chiffre d'affaires du GHM (plus de 1,5 M€). Ce prélèvement rémunère de fait M. BENSAID et tous les membres du CA du GHM, tous salariés de DOCTEGESTIO-AVEC.
- **Le Fonds de solidarité créé par AESIO-ADREA et la MFI est contraire au principe de non-lucrativité.** Le Fonds a reçu, en « compensation » de la cession du GHM, une dotation de 9 M€ de DOCTEGESTIO-AVEC.
- **La situation de désorganisation et de tension au GHM met en cause la qualité des soins dispensés aux patients et la qualité de vie au travail des soignants et salariés.**

Il est demandé au juge de **déclarer la nullité absolue de cette cession** et donc d'annuler toutes les décisions des Assemblées Générales du 9 octobre 2020. Il est demandé au juge **la nomination d'un administrateur provisoire** afin de rétablir sans tarder l'avenir du GHM : mutualiste, non lucratif et démocratique.

La convocation de l'audience est le mercredi 22 septembre à 8h45. L'horaire réel de l'Audience dépend de l'ordre de passage des affaires convoquées le même jour. Les audiences sont publiques dans la limite des places disponibles dans la salle (et des règles sanitaires).

**Pour le compte-rendu de l'audience
salariés, habitants, usagers se rassemblent
Mercredi 22 sept. à 13h
devant le GHM**

La requête devant le tribunal est déposée par 9 sociétaires d'AESIO-ADREA, les Amis des Cliniques mutualistes de Grenoble, l'Union de quartier Berriat-St-Bruno-Europole, le collectif des usagers des cliniques mutualistes, les syndicats, FO du GHM, UNSA et CGT Santé Isère, Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble.

Union de Quartier Berriat-St-Bruno-Europole Hervé *DERRIENNIC* 06.76.83.13.93

Collectif des Usagers des Cliniques Mutualistes Jean-Philippe *MOUTARDE* 06.63.08.50.82

Les Amis des Cliniques Mutualistes de Grenoble Jérôme *ALEXANDRE* 06.73.52.01.78